



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture : budget

Question écrite n° 5969

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'avenir des crédits de politique industrielle attribués par son département ministériel sous forme d'une prime d'orientation agricole destinée à encourager les investissements. Ces aides apparaissent particulièrement importantes pour les entreprises agricoles du Limousin, qu'il s'agisse de faciliter la mise aux normes sanitaires exigées des entreprises de salaisonnerie ou de soutenir les efforts de maîtrise de qualité engagés par les producteurs de pommes. Or si les aides françaises devaient être calquées sur les propositions d'interventions européennes concernant les petites et moyennes entreprises en milieu rural, la majorité des coopératives et des industries agro-alimentaires de cette région en seraient exclues, ce qui aurait de graves conséquences pour l'emploi. Il lui demande donc s'il ne conviendrait pas de maintenir ces crédits sous leur forme actuelle.

Texte de la réponse

Si des réflexions ont été menées au plan communautaire accordant une priorité aux PME dans l'attribution des concours financiers prévus au titre des fonds structurels, il ne s'agit nullement d'une disposition contraignante qui aboutirait à exclure du financement au titre des mesures 5a, les entreprises ne répondant pas à ce critère. Pour sa part, le ministère de l'agriculture et de la pêche, n'a élaboré aucune proposition visant à limiter l'attribution des primes d'orientation agricoles aux seules PME en milieu rural.

Données clés

Auteur : [M. Rodet Alain](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5969

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 1993, page 3127

Réponse publiée le : 8 novembre 1993, page 3911